



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci m'a prié de lui rendre compte tous les 30 jours de l'état des arrangements financiers, logistiques et administratifs concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et des progrès qu'elle accomplit en vue d'être pleinement opérationnelle. Le rapport porte sur les faits nouveaux importants survenus en mai 2008, notamment sur l'état de la sécurité et la situation humanitaire. Il rend compte également de l'évolution du processus politique au Darfour.

II. État de la sécurité

2. Durant la période à l'examen, l'état de la sécurité s'est détérioré dans l'ensemble du Darfour et dans d'autres parties du Soudan. En particulier, le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) s'est livré, le 10 mai, à une attaque des plus graves contre Omdurman, près de Khartoum. Le 9 mai, le Gouvernement soudanais a informé la communauté diplomatique de Khartoum que le MJE, avançait avec 200 à 300 véhicules, à partir du Darfour-Nord en direction de la ville d'El Obeid (Kordofan-Nord) dans l'intention d'attaquer la capitale. Le jour suivant, des combats ont éclaté à Omdurman entre les forces gouvernementales et les combattants du MJE. Le nombre de véhicules du MJE signalés à Omdurman allait de 80 à 300. Les médias et les sources locales ont rapporté que des éléments du MJE s'étaient emparés par la force du poste de police d'Omdurman et que six agents locaux avaient été tués. Après une journée d'accrochages, les forces gouvernementales ont repoussé les éléments du MJE en dehors d'Omdurman. Le Gouvernement a indiqué que de 20 à 30 véhicules du MJE avaient été détruits et qu'environ 200 combattants du Mouvement avaient été arrêtés durant la crise.

3. Le Vice-Président Salva Kiir, qui assurait l'intérim de la présidence le jour de l'attaque, a vivement condamné l'action du MJE. Le Gouvernement a imposé le 10 mai un couvre-feu à Omdurman et à Khartoum. Ce couvre-feu a été levé à Khartoum le 11 mai, mais est resté en place jusqu'au 12 mai à Omdurman, où les forces gouvernementales auraient perquisitionné maison par maison à la recherche



de combattants et d'armes du MJE. Le 12 mai, Hassan al-Turabi, Président du Parti du congrès du peuple, a été arrêté en même temps que plusieurs autres membres de son groupe. Il a été relâché dans le courant de la journée après avoir été interrogé au sujet de l'attaque.

4. Le Gouvernement soudanais a accusé le Tchad d'avoir soutenu l'attaque déclenchée par le MJE, et le Président Omar el-Béchir a annoncé le 10 mai à la télévision publique la rupture des relations diplomatiques du Soudan avec le Tchad. Le Gouvernement tchadien a publié le 11 mai une déclaration dans laquelle il niait toute implication dans l'incident et a annoncé le 12 mai la fermeture de sa frontière avec le Soudan. Le Soudan a boycotté une réunion du groupe de contact appuyant la mise en œuvre de l'Accord de Dakar qui devait se tenir à Tripoli les 12 et 13 mai. Les pays qui y ont participé (le Congo, l'Érythrée, le Gabon, la Jamahiriya arabe libyenne, le Sénégal et le Tchad) ont publié le 12 mai un communiqué dans lequel ils demandaient à toutes les parties de faire preuve de retenue.

5. À la suite de l'attaque du 10 mai, la MINUAD a signalé des mouvements de troupes du MJE dans l'ensemble du Darfour, y compris l'arrivée, le 12 mai, de 19 véhicules à El Daein (à 130 km à l'est de Nyala, dans le Darfour-Sud) et le départ de 27 autres véhicules, les 12 et 13 mai, de la zone de Dar El Salam (à 80 km au sud-est d'El-Fasher) en direction de Daba Tuga (à 20 km à l'ouest de Mallit) dans le Darfour-Nord.

6. Le 15 mai, le Gouvernement a promulgué un décret, présenté et signé par Minni Minnawi, à l'effet d'établir un comité chargé d'« éliminer les conséquences négatives de l'attaque d'Omdurman pour les civils du Darfour, en coopération avec les organes de la justice et de la sécurité, au niveau fédéral et à celui des États ». Alors que le Gouvernement continuait à poursuivre les éléments du MJE au Darfour, les services soudanais de sécurité et de renseignement auraient arrêté à la fin de mai au moins 11 civils à El Geneina et dans les camps de déplacés avoisinants. Les personnes arrêtées incluaient notamment un avocat, un garde employé par une organisation non gouvernementale (ONG) internationale et quatre personnes déplacées (2 femmes et 2 hommes).

7. Entre-temps, de sérieux accrochages avaient lieu entre les groupes tribaux, entre les mouvements rebelles et entre ceux-ci et les forces gouvernementales et autres éléments associés. Les 8 et 15 mai, des combats ont éclaté entre des groupes de Zaghawa et de Birgit au sud-est de Nyala, faisant au moins sept morts. Les 15 et 19 mai, des combats ont eu lieu entre les factions Minni Minnawi (MM) et Free Will de l'Armée de libération du Soudan (ALS) à Kafod (à 60 km au nord-est d'El-Fasher, dans le Darfour-Nord). Cinq combattants de l'ALS/MM et 13 civils auraient été tués. Le 21 mai, des milices janjaouid ont attaqué un véhicule transportant des combattants de l'ALS/MM près du marché de Kabkabiya (Darfour-Nord), faisant un mort du côté de l'ALS. Il est inquiétant de noter par ailleurs que l'ALS-Unité a déclaré appuyer l'action du MJE contre Omdurman et a publiquement menacé le 26 mai d'attaquer Khartoum.

8. Des groupes d'opposition armée tchadiens auraient massé des forces le long de la frontière soudano-tchadienne, notamment près de la ville de Forobaranga (Darfour-Ouest). Le 16 mai, les médias internationaux ont annoncé qu'un hélicoptère de l'armée tchadienne avait lancé des roquettes en direction du Soudan. Du 23 au 25 mai, la MINUAD a reçu des informations faisant état de tirs d'artillerie et d'explosions à partir de Habila, Gokar et Bedia (Darfour-Ouest).

9. Les actes de banditisme se sont multipliés durant la période à l'examen et le personnel de la MINUAD et des organismes humanitaires a subi des attaques. Au total, 20 véhicules d'organismes humanitaires ont été agressés, dont neuf camions loués par le Programme alimentaire mondial (PAM). Deux agents humanitaires ont été blessés à la suite d'attaques de véhicule, 15 agents humanitaires ont été enlevés, 3 convois humanitaires ont été pillés et des effractions ont été commises contre les locaux de 5 organismes humanitaires. Le 21 mai, 50 hommes armés ont attaqué quatre militaires de la MINUAD près du quartier général du secteur ouest à El Geneina. Les agresseurs ont pris trois fusils AK-47, 180 munitions et 7 téléphones mobiles. Un incident tragique s'est produit, le 28 mai : un conseiller ougandais de la police de la MINUAD a été tué par balles dans son véhicule sur le côté de la route entre El-Fasher et Zam Zam (Darfour-Nord). Le Gouvernement soudanais et la MINUAD mènent une enquête à ce sujet.

10. Comme je l'ai noté dans mon précédent rapport (S/2008/304), deux conteneurs à bord d'un véhicule de la MINUAD transportant des vivres du PAM et du matériel appartenant aux contingents de la MINUAD, y compris des munitions, ont été volés près d'El Daein. Malgré les efforts du Gouvernement et de la MINUAD, le conteneur transportant le matériel n'a pas été retrouvé. La MINUAD continue de rechercher le véhicule disparu et a établi une commission d'enquête sur cet incident. La MINUAD met également en place, en collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et en consultation avec le Gouvernement, des mesures visant à renforcer la sécurité des convois entre El Obeid et l'ensemble du Darfour.

III. Situation humanitaire

11. Rien qu'au mois de mai, environ 40 000 personnes ont été déplacées en raison des combats et de l'insécurité. Au total, 190 000 personnes ont été déplacées durant les cinq premiers mois de 2008. Quelque 17 000 agents humanitaires opérant au Darfour ont continué de fournir une assistance à ceux qui étaient dans le besoin, mais la suspension des convois dans le Darfour-Nord après l'attaque du 10 mai a limité l'acheminement de l'aide dans l'ensemble de l'État. Le couloir nord du Darfour-Ouest est également resté fermé aux organismes humanitaires en raison de l'insécurité. Afin de faciliter le dialogue entre les autorités gouvernementales et les agents humanitaires au sujet de l'accès à l'aide, le Comité technique chargé d'appuyer la mise en œuvre des dispositions du communiqué conjoint de mars 2007 sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour a envoyé à El Geneina, les 5 et 6 mai, et à El-Fasher, les 10 et 12 mai, des équipes composées de représentants de l'ONU, du Gouvernement et des ONG.

12. Les agressions sexuelles et autres formes de violence sexiste n'ont pas diminué d'ampleur au Darfour. La MINUAD a recensé 11 incidents de viol et autres formes d'agression sexuelle durant la période à l'examen.

IV. Effectifs de la Mission

13. Au 29 mai, le nombre total des personnels en uniforme de la MINUAD s'élevait à 7 754 soldats, 338 officiers d'état-major, 154 observateurs militaires, 1 669 policiers individuels et 140 policiers en unité constituée. Un nouvel effectif de 135 militaires égyptiens est arrivé en mai.

14. À l'heure actuelle, 1 667 postes civils ont été pourvus sur les 5 569 postes autorisés (soit 30 % de la capacité totale). Sont actuellement déployés 475 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 038 agents recrutés sur le plan national et 154 Volontaires des Nations Unies. De plus, la MINUAD dispose de 74 temporaires détachés d'autres missions et emploie 1 702 vacataires.

V. Déploiement de l'Opération

15. Comme je l'ai noté dans mon dernier rapport (S/2008/304), la MINUAD, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions font avancer le plan de déploiement renforcé qui vise à mettre en place 80 % des effectifs autorisés de la MINUAD à la fin de 2008. Cela représente 15 300 militaires sur un total de 19 555, 3 018 policiers sur un total de 3 772 et 12 unités de police constituées sur un total de 19. Cet objectif de déploiement suppose remplies les conditions suivantes : a) relève des 10 bataillons d'infanterie actuellement déployés conformément aux normes des Nations Unies concernant les effectifs et le matériel; b) déploiement prioritaire d'unités de soutien essentielles, y compris le génie, les transports, la logistique polyvalente et les services médicaux; c) déploiement en 2008 de six nouveaux bataillons d'infanterie (2 de l'Éthiopie, 2 de l'Égypte, 1 du Sénégal et 1 de la Thaïlande) et deux nouvelles compagnies népalaises; et d) déploiement de 11 autres unités de police constituées en 2008.

16. Ce plan de déploiement renforcé et la réalisation de l'objectif capacitaire de 80 % d'ici à la fin de 2008 sont fondés sur le renforcement immédiat des moyens de génie de l'Opération. Il est fait appel à cet effet à une stratégie à plusieurs niveaux qui consiste : a) à accélérer le déploiement des unités de génie; b) à transférer temporairement des moyens de génie de la MINUS à la MINUAD; c) à demander aux pays fournisseurs de contingents à la MINUAD de remplacer une compagnie de chaque nouveau bataillon par une compagnie de génie léger; et d) à renforcer les capacités des entreprises de construction locales soudanaises.

17. L'attaque du 10 mai par le MJE a causé des retards dans la relève des troupes en place et le déploiement de nouvelles unités au Darfour. Durant la période du 10 au 17 mai, les aéroports du Darfour ont été fermés à de multiples reprises et les convois de la MINUAD, des organismes des Nations Unies et des autres organisations humanitaires internationales ont été suspendus dans le Darfour-Nord. La direction de la MINUAD a contacté des responsables soudanais à Khartoum afin de débloquer les mouvements de matériel essentiel et a reçu l'assurance que les restrictions seraient levées.

18. Malgré ces difficultés, la relève du bataillon sud-africain a été achevée le 16 mai. Un bataillon nigérian a également accompli la sienne le 20 mai, bien que son effectif ne corresponde pas à la norme de l'ONU. Un incident tragique s'est produit lorsque 46 soldats nigériens qui regagnaient leurs foyers le 20 mai ont été tués le 22 dans le nord du Nigéria à la suite d'une collision entre un camion citerne et leur convoi militaire. Je tiens de nouveau à exprimer mes condoléances les plus profondes à leur famille et à rendre hommage aux services inestimables que les victimes ont rendus au peuple darfourien.

19. Tandis que l'interruption des mouvements en direction du Darfour après l'attaque du 10 mai a entravé la mise en place des nouveaux effectifs militaires et de police, le déploiement d'unités d'appui essentielles avait déjà été retardé du fait que le

transport par route du matériel de Port-Soudan au Darfour (2 250 km) prenait en moyenne sept semaines. Par exemple, le matériel de la compagnie égyptienne de transport est arrivé à Port-Soudan le 31 janvier, mais seuls 15 % de ce matériel étaient parvenus à Nyala (Darfour-Sud) au 29 mai. De même, 15 % seulement du matériel de la compagnie bangladaise de logistique, qui étaient arrivés à Port-Soudan le 21 février, avaient atteint Nyala au moment de la rédaction du présent rapport. La plus grande partie du matériel destiné à la compagnie égyptienne de génie est également en transit à El-Fasher. Par conséquent, le déploiement des détachements précurseurs des compagnies égyptiennes de transport et de génie et de la compagnie bangladaise de logistique, qui aurait dû avoir lieu en juin, sera vraisemblablement retardé jusqu'en juillet. Seule la compagnie égyptienne de transmissions avait mené à bien son déploiement à El-Fasher durant la période à l'examen.

20. La lenteur du transport de matériel de Port-Soudan au Darfour est due en grande partie à l'insécurité, à laquelle s'ajoutent la longueur des formalités de dédouanement qui peuvent prendre jusqu'à un mois et le nombre relativement limité d'entrepreneurs locaux. La circulation des convois de la MINUAD est récemment devenue plus dangereuse, certains conteneurs et véhicules étant attaqués en pleine route entre El Obeid et le Darfour, comme il est indiqué plus haut dans la section II. En raison du banditisme qui sévit le long de ces itinéraires d'approvisionnement, les entrepreneurs locaux refusent de transporter le matériel de l'Opération. La MINUAD effectue actuellement une évaluation afin de pouvoir reprendre le transport par route du matériel après l'incident du 10 mai qui a entraîné l'interruption des convois entre El Obeid et le Darfour.

21. Quant au déploiement des bataillons d'infanterie, le matériel du premier bataillon égyptien se trouve à El Obeid en attendant l'achèvement de la construction du camp d'Um Kadada (Darfour-Nord). Les travaux à Um Kadada, qui devaient commencer au début de juin, ont été retardés en partie à cause du manque d'équipements de manutention pour décharger le matériel lourd de génie qui est nécessaire pour préparer le terrain. En attendant l'achèvement de ces travaux, la MINUAD envisage de transporter les équipements par voie aérienne à partir d'El Obeid et de déployer le détachement précurseur du bataillon égyptien au début de juillet. Le matériel du détachement précurseur du premier bataillon éthiopien est en route entre El-Fasher et Kulbus (Darfour-Ouest). Cependant, le terrain nécessaires pour élargir le camp de Kulbus n'a pas encore été attribué par le Gouvernement. La MINUAD a demandé à celui-ci de fournir des terrains à Kulbus et dans tous les autres sites.

22. Tandis que le déploiement des premiers bataillons égyptien et éthiopien se poursuit, l'ONU envisage d'entamer les préparatifs du déploiement du bataillon thaïlandais et des deux compagnies népalaises sur la base de l'accord que j'ai conclu avec le Président el-Béchar durant le sommet de l'Organisation de la Conférence islamique à Dakar, à l'effet de déployer les contingents thaïlandais et népalais lorsque les premiers bataillons éthiopien et égyptien auront achevé leur mise en place au Darfour. J'ai écrit au Président el-Béchar le 6 mai afin de confirmer cet accord.

23. Le déploiement des unités de police constituées a également été retardé. Le matériel de l'unité népalaise est arrivé à Port-Soudan le 18 février, mais seuls 11 % de ce matériel avaient atteint Nyala au 25 mai. Le matériel de l'unité indonésienne est arrivé à Port-Soudan le 25 avril et a été dédouané par les autorités soudanaises. Il

n'est toutefois pas encore parti pour Zam Zam (Darfour-Nord) en raison d'une rupture de contrat par les compagnies locales qui devaient transporter le matériel. Entre-temps, il est prévu que le Nigéria et l'Égypte achèveront les préparatifs du déploiement de leurs unités dans les semaines à venir, à El Geneina (Darfour-Ouest) et Greida (Darfour-Sud) respectivement. La Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix examine aussi actuellement les offres préliminaires de plusieurs pays d'Afrique afin de sélectionner sept autres unités de police constituées.

24. Afin de résoudre les problèmes posés par les restrictions aux mouvements de matériel entre Port-Soudan et le Darfour via El Obeid, l'ONU accroît actuellement sa capacité de transport aérien et étudie aussi la possibilité de transporter par voie aérienne, au coup par coup, le matériel directement des pays fournisseurs au Darfour. Il sera nécessaire d'utiliser pour le matériel lourd de génie de gros porteurs, du type Antonov-124, et la MINUAD a demandé au Gouvernement d'approuver l'atterrissage d'appareils de ce genre à Nyala.

25. La coopération soutenue du Gouvernement sera essentielle pour assurer le déploiement accéléré de la MINUAD et devra consister en particulier à attribuer des terrains et à accélérer les formalités de dédouanement. Les camps déjà en place doivent être améliorés et dans certains cas agrandis afin d'accueillir les nouveaux contingents militaires et de police ou les relèves, y compris à Kulbus pour le premier bataillon éthiopien et à Zam Zam pour l'unité de police constituée indonésienne. Des terrains pour de nouveaux camps doivent également être obtenus et préparés à Korma, Seleia, Buram, Habila et Um Dukhum. Dans sa demande du 9 mai, la MINUAD a envoyé au Gouvernement une liste complète des terrains nécessaires pour un total de 35 sites, mais n'a pas encore reçu de réponse officielle.

26. Les travaux de génie pour la construction de supercamps à El Fasher, Nyala, Zallingei et El Geneina ont été entrepris par la Pacific Architects and Engineers, Incorporated (PAE). Il n'est toutefois pas sûr que les travaux seront achevés avant l'expiration du contrat avec cette société. Il est par conséquent urgent de maintenir et d'accroître les moyens de génie de la MINUAD étant donné que des unités supplémentaires doivent être déployées durant la deuxième moitié de 2008. Dans ce contexte, des éléments du génie provenant de la MINUS sont en cours de transfert à la MINUAD à titre temporaire. Dans le cadre de cet effort, la Chine a confirmé qu'elle était prête à transférer des éléments de sa compagnie de génie déployée dans le secteur 2 (Wau) de la MINUS à Nyala pour une période opérationnelle de 90 jours, qui devrait commencer au début de juillet.

27. La vérification physique des avoirs de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) a continué durant la période à l'examen. La MINUAD a également mis en place un mécanisme de coordination afin d'examiner les réclamations de tierces parties, y compris au sujet du régime de location des anciens camps de la MUAS, étant donné que de nombreuses personnes ont contesté les titres de propriété des terrains. La remise à la MINUAD du matériel et des avoirs de la MUAS devrait être achevée d'ici à la fin de juin 2008, tandis que d'autres volets du processus de liquidation de la MUAS, y compris le règlement des litiges fonciers et autres, devraient prendre plus de temps.

28. En ce qui concerne le déploiement du personnel civil, la MINUAD a continué de s'attacher à recruter du personnel de haut niveau pour les postes d'appui à la mission et les postes organiques. En consultation avec l'Union africaine, la

MINUAD a choisi un chef de cabinet qui devrait arriver au Darfour à la fin juin. Elle a également choisi des fonctionnaires de rang élevé pour les questions budgétaires, la formation, l'administration et le domaine de l'égalité entre les sexes, dont le déploiement se fera de manière accélérée. Le recrutement de civils continue toutefois d'être difficile, étant donné que de nombreux candidats ont refusé diverses offres en raison de la dureté des conditions de vie et de travail au Darfour.

29. Malgré tous ces efforts, des moyens essentiels pour l'Opération font encore défaut, à savoir 18 hélicoptères de manœuvre moyens, six hélicoptères d'attaque, une unité de reconnaissance aérienne, une unité de transport moyen, une unité de transport lourd et une unité logistique multirôle.

VI. Opérations de la MINUAD

30. Malgré les restrictions aux mouvements imposées par le Gouvernement après l'attaque du 10 mai, la MINUAD a poursuivi ses activités de patrouille et d'enquête durant le mois de mai. Elle a effectué 955 patrouilles pour renforcer la confiance, 84 patrouilles d'escorte, 91 patrouilles à caractère administratif et 64 patrouilles d'enquête dans l'ensemble du Darfour, et a assuré en tant que de besoin la sécurité des convois. De plus, elle a envoyé une équipe à Um Sidir et Shegeg Karo (Darfour-Nord) afin d'évaluer l'impact du bombardement effectué le 4 mai par le Gouvernement qui a tué 19 civils. Les missions d'évaluation à Um Sidir et Shegeg Karo ont été retardées de plusieurs jours du fait que le Gouvernement n'avait pas autorisé la MINUAD à accéder à la zone. Les missions ont néanmoins observé que du bétail avait été décimé et que des biens avaient été détruits, y compris le marché de Shegeg Karo, mais elle a constaté qu'une école située dans la zone n'avait pas été touchée, contrairement à ce que les médias avaient rapporté.

31. Dans les secteurs sud et ouest, la MINUAD a formé 388 personnes déplacées à des activités de police de proximité afin d'assurer une capacité minimum de maintien de l'ordre dans les camps. En parallèle, la police de la MINUAD a assuré une formation de base concernant les droits de l'homme et les questions d'égalité entre les sexes à l'intention de la police du Gouvernement. Tous ces efforts sont essentiels pour améliorer les relations entre les forces de police et la population locale qui restent tendues. Le 12 mai, la police de réserve centrale a attaqué un camp de déplacés à Tawila (Darfour-Nord) après que le corps d'un policier soudanais a été trouvé près du camp. La police locale a ouvert le feu sans discrimination, a pillé et incendié des paillotes et a détruit le marché local. À la suite de cette attaque, deux civils auraient été tués et environ 20 000 des 24 000 résidents de la ville de Tawila et du camp ont été évacués. Plusieurs centaines de personnes sont venues s'abriter dans les locaux de la MINUAD à Tawila. La MINUAD a coordonné avec les organismes humanitaires la fourniture d'une assistance temporaire, tout en intensifiant ses patrouilles 24 heures sur 24. Le 18 mai, les déplacés ont commencé à regagner le camp de Tawila et la MINUAD continue de surveiller de près la situation.

32. La direction de la MINUAD continue à rester en rapport avec les responsables de Khartoum grâce à des réunions régulières. Chaque semaine, des réunions sont également organisées afin d'examiner les problèmes de sécurité avec les autorités locales au niveau des secteurs. De plus, la MINUAD a établi des contacts réguliers avec les mouvements rebelles dans les trois secteurs.

33. Le 5 mai, le Consortium pour le Soudan a tenu une séance privée au sujet du Darfour où l'accent a été mis sur la situation humanitaire et l'état de la sécurité dans la région. Les participants ont souligné la nécessité de trouver une solution politique crédible fondée sur l'Accord de paix pour le Darfour et en conformité avec l'Accord de paix global.

34. Le cinquième recensement de la population et du logement a été réalisé du 22 avril au 6 mai. Suivant le service officiel compétent, il n'y a pas eu d'opérations de dénombrement dans la plupart des territoires aux mains des rebelles, ainsi que dans les zones contrôlées par l'ALS-MM et les zones du Darfour-Sud touchées par les luttes tribales. La majorité des personnes déplacées, qui ne voulaient pas être dénombrées alors qu'elles se trouvaient dans des camps, n'ont pas participé à l'opération. D'après les estimations préliminaires des observateurs internationaux, sur un nombre total de 81 camps de déplacés dans l'ensemble du Darfour, environ 25 % ont pleinement participé au recensement, 10 % y ont participé partiellement et plus de 50 % se sont abstenus.

VII. Processus politique

35. Malgré les efforts de médiation en cours des Envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine, Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim respectivement, les événements de mai ont confirmé que les parties n'avaient toujours pas la volonté politique nécessaire pour mettre fin aux hostilités et entamer des négociations de fond. À la suite des visites des Envoyés spéciaux au Darfour en avril 2008, l'Équipe conjointe d'appui à la médiation a continué d'engager le Gouvernement soudanais et les représentants des mouvements qui n'ont pas signé l'Accord de paix pour le Darfour à organiser des consultations officieuses sur les questions de sécurité. Le principal objectif de ces consultations était d'établir un dialogue sans exclusive entre les parties sur les questions de sécurité afin de jeter les bases d'un accord de cessation des hostilités et de renforcer la confiance entre les parties. Toutefois, alors que l'ALS-Unité et l'ALS-Abdoul Shafie sont convenues de prendre part aux consultations, l'ALS Abdoul Wahid, le MJE et le Front uni de résistance ont indiqué qu'ils n'étaient pas disposés à y participer au stade actuel.

36. La médiation se poursuivra pour engager les parties à déterminer le meilleur moyen d'avancer. Les deux Envoyés spéciaux ont tenu à Genève, les 4 et 5 juin 2008, des consultations officieuses avec les partenaires régionaux et internationaux afin d'évaluer la situation politique face aux événements récents sur le terrain et d'examiner les moyens de faire progresser le processus de médiation. Les Envoyés spéciaux ont demandé aux parties de faire preuve du maximum de retenue, de s'abstenir de toute autre action militaire et de participer au processus politique. Ils ont également souligné la nécessité urgente de normaliser les relations entre le Tchad et le Soudan et de faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de paix global, étant donné qu'il était important d'aborder dans leur totalité les dimensions nationales et régionales du conflit du Darfour.

37. L'Équipe conjointe d'appui à la médiation, la MINUAD et le Dialogue et la consultation Darfour-Darfour ont également continué de se coordonner étroitement afin d'engager les éléments de la société civile darfourienne à se pencher sur diverses questions relatives au processus de paix au moyen de réunions régulières dans les trois États du Darfour. Des activités de renforcement des capacités ont été

menées dans certaines zones afin de faciliter la participation des acteurs de la société civile.

VIII. Aspects financiers

38. Par sa résolution 62/232, l'Assemblée générale a autorisé la création d'un compte spécial pour la MINUAD et a ouvert à ce titre un crédit de 1 275 700 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, soit l'équivalent de 106,3 millions de dollars par mois.

39. Au 30 avril 2008, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la MINUAD mises en recouvrement s'élevait à environ 684,3 millions de dollars. Le total des contributions au titre des opérations de maintien de la paix qui, à cette date, n'étaient pas encore acquittées s'élevait à 2 190 900 000 dollars.

40. Conformément aux dispositions du paragraphe 5 a) de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, les dépenses relatives aux contingents déployés à la MUAS pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007 ont été remboursées.

41. Le 5 juin, la Cinquième Commission a adopté un projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale d'approuver le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 qui s'élevait au total à 1 milliard 590 millions de dollars.

IX. Observations

42. L'attaque commise le 10 mai par le MJE à Omdurman a malheureusement rappelé que la paix au Darfour était encore loin d'être acquise. J'ai condamné l'action menée par le MJE. D'une manière plus générale, la violence qui continue de sévir dans la région montre clairement que les parties continuent de privilégier un règlement militaire du conflit plutôt que de s'engager en faveur d'un cessez-le-feu et de négociations politiques. Les violences commises ont également entravé le déploiement de la MINUAD qui s'efforce, malgré des ressources limitées, de s'acquitter de son mandat en poursuivant ses patrouilles, ses escortes et ses activités de protection des convois humanitaires. Parallèlement, les effectifs déployés pour aider les Darfouriens sont de plus en plus la cible des groupes de bandits armés. Durant la période à l'examen, la MINUAD a perdu un policier ougandais. De nombreux agents humanitaires ont également été victimes d'attaques dans leur véhicule ou d'enlèvements. L'accès à certaines zones du Darfour continue d'être refusé aux organismes d'aide, tandis que les informations faisant état de pénuries alimentaires à l'approche de la saison des pluies donnent à penser que la situation humanitaire risque de se détériorer encore. Toutes les parties doivent faire le maximum pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, protéger les civils et mettre immédiatement fin aux actes de violence contre ceux qui s'emploient à prêter assistance à la population darfourienne. Je lance de nouveau un appel à toutes les parties pour qu'elles déposent les armes et entament des négociations de fond.

43. Soixante ans d'expérience en matière de maintien de la paix nous ont appris que nos opérations ne peuvent atteindre leur maximum d'efficacité que lorsqu'il est mis fin aux hostilités, lorsque les parties consentent au déploiement d'une opération de maintien de la paix et, ce qui est encore plus important, lorsqu'un accord

politique viable assure une assise solide à la paix. Les événements qui se sont déroulés durant la période à l'examen montrent bien qu'aucune de ces conditions n'existe au Darfour. Les combats se poursuivent, le personnel de la MINUAD est menacé et les parties ne sont pas encore disposées à rechercher des solutions politiques.

44. Une opération de maintien de la paix, même en ayant la dimension de la MINUAD à effectifs complets, ne peut instaurer la paix au nom de ceux qui sont sur le terrain. Le processus de paix ne peut progresser que si les parties s'engagent en sa faveur. L'attaque lancée par le MJE à Omdurman et la poursuite des combats entre les groupes rebelles et le Gouvernement et ses forces alliées montrent que les parties ne sont pas prêtes à engager des pourparlers sérieux. Nous continuons d'insister pour que reprennent les pourparlers de paix, mais il risque d'être nécessaire de réévaluer notre engagement avec les parties, en consultation avec les pays de la région et autres acteurs exerçant une influence sur les éléments en cause et leurs partisans. Dans ce contexte, l'Union africaine et l'ONU ont collaboré pour nommer un médiateur en chef conjoint qui, je le pense, s'appuiera sur les activités des Envoyés spéciaux, Jan Eliasson de l'ONU et Salim Ahmed Salim de l'Union africaine, et jouera un rôle central pour ce qui est de revitaliser le processus de médiation.

45. Alors que les combats se poursuivent au Darfour, le processus politique national au Soudan va entrer dans la phase critique de la préparation des élections, avec l'achèvement du cinquième recensement de la population et du logement. À moins que l'état de la sécurité ne s'améliore au Darfour et que les parties ne soient prêtes à participer aux élections de 2009 et au processus ultérieur devant aboutir au référendum de 2011, la population darfourienne risque de ne pas avoir voix au chapitre en cette occasion historique, telle que l'esquisse l'Accord de paix global, qui s'offre pour modeler le futur cadre politique du pays.

46. Sans garantir la paix et la stabilité au Soudan et dans la région, la présence d'une opération efficace de maintien de la paix au Darfour apporterait une contribution importante à cet objectif. Pour accomplir les étapes du déploiement qui ont été fixées pour la MINUAD d'ici à la fin de 2008, il est essentiel que le Gouvernement continue d'appuyer la Mission, notamment en accélérant l'attribution de terrains et le dédouanement. Il sera d'une importance capitale que le Gouvernement respecte intégralement l'accord sur le statut des forces avec la MINUAD, notamment au sujet de la liberté de circulation. Il sera également crucial d'appuyer le transfert temporaire d'éléments du génie de la MINUS à la MINUAD.

47. L'efficacité des opérations de maintien de la paix dépend aussi en grande partie de la volonté des États Membres de fournir les ressources nécessaires. Dans ce contexte, je voudrais remercier sincèrement tous les pays fournisseurs de personnel militaire et policier et les donateurs, y compris les Amis de la MINUAD, qui continuent d'appuyer l'Opération. Je voudrais aussi encourager les États Membres qui doivent déployer des unités en 2008 de communiquer sans plus de retard au Département des opérations de maintien de la paix leurs listes de matériel afin de faciliter la mise en œuvre des dispositions complexes régissant les déploiements.

48. Dans l'intervalle, le Secrétariat continuera de collaborer avec la MINUAD, les États Membres et le Gouvernement soudanais pour accélérer l'arrivée des nouveaux éléments militaires et policiers. Je m'emploierai à renforcer la capacité d'absorption

de l'Opération par les mesures suivantes, qui consisteront à accroître les moyens de génie de la Mission; à obtenir l'accord du Gouvernement afin de renforcer le dispositif de sécurité pour le transport terrestre indispensable du matériel et autres avoirs de la MINUAD, peut-être en coopération avec la MINUS; à établir un pont aérien entre El Obeid et le Darfour pour le transport du matériel prioritaire; à étudier la possibilité de transporter par voie aérienne au Darfour le matériel des pays fournissant des effectifs militaires et policiers; à demander au Gouvernement d'accélérer les formalités de dédouanement, de fournir des terrains et d'autoriser la MINUAD à effectuer des vols de nuit et à utiliser des appareils gros porteurs pour transporter le matériel de génie lourd.

49. La paix au Darfour est intimement liée à la paix et à la stabilité dans la région et je suis préoccupé par la détérioration des relations entre le Soudan et le Tchad. J'engage instamment les Gouvernements tchadien et soudanais à honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord de Dakar et de reprendre leur participation aux réunions du groupe de contact. Je demande aussi aux autres États Membres de faciliter un dialogue constructif entre les deux pays. De plus, je tiens à saluer la visite opportune du Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, et du Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, Ramtane Lamamra, qui se sont rendus dans la région peu après l'attaque lancée le 10 mai par le MJE. Le 18 mai, ces deux personnalités se sont rendues pour la première fois au Darfour dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions à l'Union africaine. Je saisis cette occasion pour saluer le rôle important que l'Union africaine continue de jouer dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit au Darfour, dans la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan et dans les efforts visant à accélérer le déploiement complet de la MINUAD.

50. Enfin, je suis profondément préoccupé par le fait, signalé le 5 juin 2008 au Conseil de sécurité, que le Gouvernement manquerait à coopérer avec le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). J'engage instamment le Gouvernement à honorer ses obligations internationales et à coopérer avec la CPI, car je suis convaincu qu'il ne peut y avoir de paix durable sans justice. L'impunité à l'égard des crimes graves commis au Darfour ne saurait être acceptée.